GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
PERPIGNAN

# TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffe du tribunal de commerce de Perpignan"

Assignation au fond : 66.13 € (pour 2 parties) et 19,09 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 38,65 € pour une demande de provision et 57,72 € pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16,16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer
Le montant est de 31,8 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne
Le montant est de 31,8 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif
Le coût de la requête est de 31,58 € (frais postaux inclus)

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice
Le coût de la requête est de 28.87 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque
Le coût de la requête est de 16,44 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS
Le coût de la requête est de 23 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion
Le coût de la requête est de 31,58 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation
Le coût de la requête est de 31,58 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports
Le coût de la requête est de 31,58 € (frais postaux inclus)